

Rennes le 5 février 2026

Denis Charbit, « Israël, l'impossible État »

Éditions Calmann Lévy, 2024

Faisant référence à Amos Oz et à Avraham B.Yehoshua, qui avaient « du sionisme une conception tempérée - aux antipodes du discours social qui charge le sionisme de tous les péchés et, en Israël, de toutes les vertus », Denis Charbit se présente comme « un sioniste intranquille ». Partant de « l'aspiration à faire émerger un judaïsme tranquille, une société paisible, un temps apaisé, il constate l'ironie de l'histoire : Israël ne présente aucune de ces qualités ».

Aujourd'hui, « l'État n'est plus défini par une logique universelle, le territoire israélien n'a pas de frontières, l'État de droit est menacé de toutes parts, tandis que la nation juive ne recoupe pas l'ensemble des citoyens. Que s'est donc-t-il passé ? ». Explorant « les nœuds qui font d'Israël une société et un État singulier », l'auteur plaide pour « la normalité » : une normalité au sens politique : la démocratie, une normalité au sens de la religion : « la laïcité-neutralité », une normalité sociale : « l'adéquation entre société et nation », et une normalité au niveau international : « la paix ». Dans un livre personnel et engagé, il analyse les racines du conflit entre Israéliens et Palestiniens et invite le lecteur à discerner « les contours d'une nécessaire refondation » d'un Israël, un « impossible État normal » qui « pourrait relever demain du possible et à quelles conditions ».

1-Un territoire sans frontières

Dans le premier chapitre, l'auteur analyse le rapport du mouvement national juif à la terre, une question « centrale » : « Pas de sionisme sans territoire, et pas de territoire autre que la terre d'Israël ». La formule des sionistes « un peuple sans terre » est retournée par les adversaires du sionisme qui ne retiennent que « la chute "pour une terre sans peuple" ».

« La dimension territoriale est présente et prépondérante dans tous les clivages en Israël, qui segmentent la société en catégories opposées ». Étant donné que « les conditions dans lesquelles sont nés le projet sioniste puis l'État d'Israël furent anormales » pour qu'Israël devienne un État normal, la question du rapport à la terre doit être normalisé, mais « Israël ne peut être seul à le faire ». La participation palestinienne est indispensable ». Posant la question des « frontières définitives de l'État d'Israël », « une gageure dans les circonstances actuelles », il exprime combien l'établissement future d'une frontière « aura une vertu thérapeutique pour les deux peuples » dans le sens « d'une limite à ne pas franchir, mais également celui d'un partage, d'une zone d'échange potentielle ».

2-Une démocratie sans Constitution

Dans le deuxième chapitre, l'auteur pose la question de l'anomalie israélienne, Israël est un État de droit sans Constitution écrite en bonne et due forme. Pourquoi une démocratie sans Constitution ? Faut-il incriminer David Ben Gourion, Premier ministre de 1949 à 1963 ? En réalité, il y a bien aujourd'hui en Israël, une « Constitution en cours (*in progress*) » avec plus de treize « Lois fondamentales » qui ont été promulguées.

Soulevant la question de la réforme de la justice annoncée en janvier 2023, il fait état du limogeage de Yoav Gallant, Ministre de la Défense, de l'intervention du Président de l'État d'Israël et de la mobilisation populaire face au danger de la contre-révolution en marche. La « politique théocratique, suprémaciste et colonisatrice » d'une « bonne moitié » d'élus de la Knesset a abouti au vote en juillet 2023, de « l'amendement à la Loi fondamentale sur la

Justice » qui a retiré aux juges « le pouvoir d'annuler une décision gouvernementale et ministérielle lorsqu'ils l'estiment "déraisonnables" », loi dite de la « raisonnable ». Bien que cette loi ait été invalidée par la Cour suprême en janvier 2024, il souligne combien « la vigilance doit être totale » dans une société israélienne fracturée où persiste heureusement « une forte culture républicaine ».

3- Une nation sans citoyenneté

Le troisième chapitre est consacré à la question du rapport entre citoyenneté et nation en Israël dans une société traversée par un clivage politique profond, entre « ceux qui se préoccupent de consolider la judaïsation et la théocratisation de l'État » et « ceux qui s'inquiètent de la disparition concomitante de son caractère démocratique et proposent un modèle de démocratie plus inclusive ».

L'auteur se demande « si la notion même d'État juif ne fige pas définitivement une relation asymétrique entre un groupe qui tolère et un groupe qui est toléré ». Il ne suffit pas d'accorder le droit de vote à la minorité arabe pour prendre réellement en compte la singularité des « Israélo-Palestiniens » mais devrait prendre en compte l'altérité « officiellement admise comme un bien, et non ressentie comme une menace ». Il passe en revue les divers critères qui distinguent Palestiniens et Juifs d'Israël : appartenance ethno-nationale, particularisme linguistique, (arabe/hébreu) et confessionnel (islam/judaïsme), identification à un pôle extraterritorial, mémoire historique antagoniste et « permanence d'un conflit qui n'a pas toujours pas trouvé de solution politique honorable ».

Citoyenneté et nationalité sont en Israël « deux volets complémentaires » car tout citoyen est aussi juif, arabe, druze, chrétien ou bédouin. En Israël « la citoyenneté commune, c'est-à-dire l'adhésion à une communauté politique régie par les mêmes lois et le même contrat social, ne fait pas nation : elle n'a pas entraîné, à l'instar des démocraties occidentales, la création d'un "peuple israélien" et "d'une nation israélienne" ». En Israël, « communautés juive et arabe ne se sont pas fondues ensemble pour édifier une identité nationale *ex nihilo* et *sui generis*, et elles n'ont pas vocation à le faire ».

La Déclaration d'indépendance du 14 mai 1948, élaborée par David Ben Gourion, fait référence à la fois à *l'État juif* et à *la démocratie*. La légitimité et la raison d'être de l'État d'Israël reposent sur ces deux piliers, le premier, particulariste, repose sur Israël, incarnation du « droit à l'autodétermination du peuple juif », l'autre, universaliste, repose sur la démocratie. L'auteur estime qu'« État juif et démocratie, sont ou plutôt doivent être, indissociables : il n'y a pas d'État juif s'il n'est pas démocratique, et il n'est pas de démocratie en Israël si ce n'est dans le cadre d'un État juif ». C'est ce dernier pilier de la démocratie qui a été mis à mal le 19 juillet 2018 par la Loi fondamentale dite de « l'État-nation du peuple juif » « visant à subordonner la démocratie à une version nationaliste de l'État juif et démocratique ».

4- Israël et le pouvoir religieux

Le quatrième chapitre est consacré au rapport « singulier » entre Israël et le pouvoir religieux, une « équation impossible » : un rapport « entre l'État d'Israël et le judaïsme d'une part, entre l'État juif et les autres religions d'autre part ». Cette singularité provient de « la convergence entre un sionisme qui est né et s'est propagé en Europe centrale et orientale et relève du nationalisme culturel, et de son enracinement au Moyen-Orient, où les religions comptent ». La conséquence en est que tous « les cultes sont reconnus et les ministres de ces différents cultes sont rémunérés par l'État ».

L'affirmation d'un « État juif et démocratique » a été votée dans deux « Lois fondamentales » de l'État d'Israël en 1992. Ces lois fondamentales sont au départ des « valeurs premières »

de la « révolution constitutionnelle » et auxquelles se réfèrent désormais les juges de la Cour suprême pour arbitrer les litiges entre les citoyens et l'État. L'auteur se demande ce que recouvre ce terme d'État juif et surtout « que pourrait-il recouvrir demain ? » avec la montée d'une variante ultra-nationaliste du sionisme et sa « traduction politique dramatique en 2022 ».

5-Israël et la diaspora

Le cinquième chapitre traite de la question des relations entre Israël et la diaspora, une histoire « loin d'être uniforme et homogène » entre un « centre déstabilisé » et une « périphérie fragilisée » après le 7 octobre 2023 et la situation à Gaza. Le rapport de l'État d'Israël avec la diaspora n'est pas simplement géographique mais une réalité humaine complexe. La « centralité d'Israël » est maintenant assumée alors qu'en 1948 le sionisme rejetait sans nuance « toutes les solutions diasporiques à la question juive, et principalement le quiétisme religieux, l'émancipation et la révolution », ce qui revenait à la « négation de la diaspora ».

L'auteur distingue trois catégories de diaspora quant à leur relation avec le sionisme, l'État d'Israël et l'*alyah* : la « *diaspora rivale* » récusant le sionisme comme solution individuelle et collective, la « *diaspora comme recrue* » constituant une réserve humaine pour le sionisme, et une troisième voie, la « *diaspora partenaire* » apportant sous différentes formes un soutien à l'édification de l'État d'Israël. Le rapport de force entre ces trois diasporas est un processus individuel fluctuant réactivé après le 7 octobre. Et de poser la question, là aussi, d'un « impossible État normal ? ». Alors que la réalité de la diaspora n'est plus remise en question, Israël met en avant la reconnaissance de sa centralité par la tradition juive de la « Terre promise », son caractère national, les difficultés objectives après « deux mille ans d'existence juive en diaspora » et sa responsabilité historique.

6-Israël et la question palestinienne, un État juste ou juste un État ?

Dans un dernier chapitre, l'auteur analyse le conflit israélo-palestinien avec l'exigence d'un Paul Ricœur : « ne caricaturer aucune position, discerner ce qu'il y a d'audible en chacune d'elles ». Fasciné par les accords de paix entre Menahem Begin et le président égyptien, Anouar el-Sadate en 1977, il inscrit sa démarche dans une quête du dialogue à l'opposé du « dialogue de sourd » et du « cercle vicieux » de la « culture de la guerre dans laquelle grandissent Juifs d'Israël et Palestiniens ». Citant « *Histoire de l'autre* », l'auteur tente de dépasser la mise en « regard des deux versions du conflit » pour se situer dans un « dialogue des mémoires et une histoire à quatre mains ».

Après la Shoah en Europe, le XX^e siècle a vu l'émergence à la fois de l'État d'Israël et d'une « judaïcité américaine ». La résolution de l'ONU du 29 novembre 1947 a consacré le partage de la Palestine entre un État Juif et un État arabe. Le refus de tout partage ou compromis par la partie arabe a déclenché des pogroms, des violences et une guerre pour faire d'Israël, un « État mort-né ». La suite tragique de l'histoire a vu Israël remporté des victoires successives avec la signature de traités de paix avec l'Égypte puis avec la Jordanie sans que la question palestinienne ne débouche sur une solution crédible sur le plan politique.

Les « accords d'Abraham » signés avec les Émirats Arabes Unis, Bahreïn, le Maroc et le processus de normalisation des relations avec l'Arabie Saoudite qui étaient censés régler le conflit israélo-arabe sans la question palestinienne ont été stoppés nets par le pogrom du 7 octobre 2023 déclenché par les terroristes islamistes du Hamas. Comment résoudre le conflit après le 7 octobre ? Constatant que « le contournement et l'évitement de la question palestinienne ont échoué », l'auteur explore le chemin possible de la complémentarité de la

paix et de la sécurité et exprime l'espoir que, de chaque côté, des « forces modérées » se résolvent à « faire la paix sans s'aimer. Une paix froide ».

Conclusion

Sans invalider les critiques contre les tenants des idéologies visant « implicitement ou explicitement la disparition d'Israël », Denis Charbit résume sa plaidoirie d'une critique « raisonnée et raisonnable d'Israël » par ce constat : « en Israël tous les citoyens ne sont pas juifs et tous les Juifs ne sont pas citoyens d'Israël ». Reconnaisant que la légitimité externe et interne de l'État juif est très incomplète, il estime que la situation actuelle impose à « l'État juif et démocratique » d'Israël de construire une « identité civique qui transcende ces particularismes sans les réprimer ». C'est à ce devoir de lucidité pour « deux peuples qui n'en ont jamais été aussi éloignés, vu l'ampleur du traumatisme » que l'auteur appelle de ses vœux. L'ouvrage se termine par un épilogue en hommage à Viviane Silver (1949-23023), victime du massacre du 7 octobre, qui célèbre son combat de soldat consacré à la justice et à la paix pour que l'État d'Israël marche « sur ses deux jambes, juive et démocratique ».

Joël Thierry
Président du Groupe Jules Isaac